**Texte 05 : Sociologie des institutions politiques** : compte rendu de Jean Lukinson, publié le 24 septembre 2012.présentation du livre de : Delphine Dulong, **Sociologie des institutions politiques.**

paru dans une collection de référence majeure en sciences sociales, voici un ouvrage qui propose, dans un style accessible et rigoureux, aux étudiants mais aussi aux enseignants, aux politiques et à tout esprit curieux, une vraie synthèse, -presqu’au sens de la *sursomption*hégélienne-, des principales approches se réclamant de ce champ de recherche en plein renouveau qu’est l’analyse institutionnelle.

Comment expliquer la dimension transcendante et coercitive des institutions alors qu’elles sont le produit de l’activité humaine et sociale ? Tel est le problème général auquel l’auteure entend apporter des éléments de réponse en s’intéressant particulièrement aux institutions politiques, *i.e.* celles formellement codifiées dans la Constitution. Dans un esprit qui n’a rien d’œcuménique, Delphine Dulong défend la thèse de la complémentarité des travaux sur les institutions politiques marquées, selon elle, par une dualité consubstantielle : elles sont des « structures de coopération et de conflits » et « fournissent aux acteurs des ressources tout en limitant leur marge de liberté ».

Le premier chapitre revisite l’histoire de l’ancienne analyse institutionnelle et le principal obstacle à l’étude des institutions politiques, aussi bien chez les juristes que chez les politistes américains : la croyance selon laquelle les textes codifiés suffisent à expliquer un régime et « le comportement des dirigeants politiques » (p. 12). Même l’approche stratégique, qui a tenté de « relativiser la force contraignante du droit », n’a pas réussi son coup puisqu’elle reste autoréférentielle et n’a pas su aller au-delà des règles de droit pour expliquer la logique des institutions (p. 14). Ce n’est donc qu’au milieu des années 80 qu’on a vu se développer, sous l’égide de B. Lacroix et J. Lagroye, une approche proprement politiste des institutions, laquelle relativise la « force du droit » par la « force du nombre » et de certaines conditions sociales et politiques. À l’inverse de ce qui se passe, au même moment, aux Etats-Unis où le néo-institutionnalisme est né du projet de remettre en cause le behaviorisme et la théorie du choix rationnel- l’accent est mis sur l’expérience des acteurs ainsi que sur « les tensions intrinsèques aux processus de d’institutionnalisation » (p. 18), sur les mécanismes du changement ainsi que sur les processus de routinisation des pratiques.

Remettant en question l’anonymat des origines caractérisant les institutions pour mieux appréhender leur contexte de naissance avec tout ce qu’il comporte de rapports de force, de conflits, le chapitre suivant montre – tout en prévenant ainsi le risque de l’explication téléologique,- que, si les institutions naissent de compromis historiques et rendent possible la coopération entre élites politiques, économiques, etc., elles sont loin d’être à l’abri des rapports de force asymétriques et des enjeux de luttes entre groupes sociaux. L’institutionnalisation engendrant un *phénomène de clôture* lié à la division du travail, la définition des institutions relève avant tout d’un processus inachevé qui dépasse le cadre d’un pacte historique (p. 31). L’analyse de la *trajectoire* de la Cour de Justice de l’Union Européenne montre clairement que le phénomène d’autonomisation ne se réduit pas aux définitions juridiques formelles et comment certains juristes paneuropéens ont contribué à brouiller les frontières entre droit et politique ainsi que leurs définitions historiquement stabilisées.

Le 3e chapitre analyse les institutions politiques comme « volonté et représentation » dans la mesure où les processus et procédés de légitimation y jouent un rôle crucial et décisif. S’enclenche tout un travail de mise en forme symbolique à travers la fiction de la continuité – qui est en même temps un enjeu de luttes. En témoigne le cas du discours de Bayeux (18 juin 1946) qui « légitime l’interprétation gaulliste de la Constitution de 1958, en ce qu’il atteste l’ancienneté des idées constitutionnelles du général de Gaulle » (p. 52). Ce travail de mise en forme symbolique se renforce par le recours au registre juridique, lequel produit un effet d’*anonymisation* et d’*euphémisation* de tout conflit et de tout intérêt catégoriel. Enfin, l’auteure met l’accent sur le rôle du sacré dans le processus de légitimation et d’institutionnalisation des régimes politiques (p. 62), si laïcisés ceux-ci puissent-ils être.

L’avant dernier chapitre est une belle analyse des « différentes manières d’habiter les institutions » à partir des trois variables que sont l’histoire immédiate, l’histoire incorporée et l’histoire faite chose (p. 71). Le cadre dans lequel l’action se déroule est susceptible, autant que certaines conjonctures, de relâcher l’emprise institutionnelle et de modifier le comportement des acteurs politiques. Toutefois, quel que soit le contexte d’action, l’institution ne fait pas que s’imposer aux acteurs ; elle réactive aussi, chez eux, certaines dispositions. De sorte que le rapport à l’institution et au rôle est la résultante à la fois de l’habitus et de l’histoire objectivée, dans des règles de fonctionnement, de cette même institution comme le montre le rapport différencié à celle-ci des hauts fonctionnaires de la Commission européenne, selon leurs trajectoires antérieures(1) (p. 77).

Le chapitre final décrit comment les institutions politiques, en tant que cadre du jeu politiques, consacrent certains groupes sociaux tout en en excluant d’autres, conférant ainsi un ensemble de ressources symboliques à ceux qui exercent le pouvoir (*cf*. le pouvoir discrétionnaire du maire et la performativité de sa parole dans certaines circonstances). Structures de coordination de l’action politique, grâce au stock de connaissances et d’informations dont elles disposent et dont elles peuvent homologuer la valeur en tant que ressources, ainsi que celle « des groupes qui peuvent s’en prévaloir » (p. 104), elles ne font qu’objectiver la domination sociale au sein de la société tout en « délimitant l’espace du pensable et du possible » : plus on s’élève dans la hiérarchie des institutions politiques, plus l’origine sociale est élevée et moins on y rencontre par ailleurs de femmes, celles-ci ne possédant pas toujours « les "qualités" socialement reconnues comme nécessaires pour incarner l’institution » (p. 108).

L’intérêt de cet ouvrage est double. D’une part, en défendant la thèse de la dualité intrinsèque des institutions, Delphine Dulong ne fait que poser à nouveaux frais une question fondamentale – et, par ailleurs, non moins durkheimienne(2) de la sociologie générale, à savoir celle de la *constitution de la société* et celle de la capacité qu’a l’homme à produire un ordre social transcendant. D’autre part, l’auteure nous donne à voir les processus sociohistoriques par lesquels se construisent les phénomènes institutionnels, contre toute vision atemporelle et hypostasiante des institutions. En mettant la focale sur l’institutionnalisation, ce livre mérite au moins une heure de peine, dans la mesure où il nous fait renouer avec la vocation critique et réflexive de la science des faits sociaux.

**Source** : 1.  M. De Lassalle et D. Georgakakis, [2007] « Genèse et structure d’un capital institutionnel européen. Les très hauts fonctionnaires de la Commission », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 166-167.

2.  P. Maniglier, [2007] « Institution symbolique et vie sémiologique : la réalité sociale des signes chez Durkheim et Saussure », *Revue de métaphysique et de morale*, n° 54.

Référence électronique**:** Jean Lukinson, « Delphine Dulong, *Sociologie des institutions politiques* », Les comptes rendus, 2012, mis en ligne le 24 septembre 2012, consulté le 04 avril 2020.

Présenté, à l’original, sans adaptations, aux étudiants de spécialité (sociologie des institutions) par le chargé de cours : Ali Dabouz. Avril 2020.E-mail: ali.dabouz@univ-bejaia.dz